

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 22 décembre 2017.

Par suite d'une convocation en date du 14 décembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Maurice ENGELMANN, Xavier CULEUX, Grégoire MAZZINI, Thierry PROLA, Philippe LEVEAUX.
présents	8	Absents excusés : Pierre CARRE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Michel BACARISSE qui donne pouvoir à Xavier CULEUX.
votants	10	Absent : Jacky LESUEUR.
Délibération n°	28/2017	Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Objet : TROTTOIRS RUE LAURENT LAINE - ACCES TERRAIN MULTISPORTS.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°20/2017 par laquelle le conseil a décidé la création d'un terrain multisports. Afin d'accéder à ce terrain et de prolonger le trottoir déjà réalisé rue Laurent Lainé, une étude en collaboration avec le CIP NORD a été réalisée. Monsieur le Maire soumet le projet au conseil municipal. Il présente également le devis du Bureau d'Etude. Il informe le conseil municipal qu'une demande de subvention au titre de la DETR peut-être déposée avant le 31 janvier 2018, et que d'autres subventions pourront être demandées. Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation du trottoir et de son implantation, sur le choix du bureau d'étude et sur la demande de DETR et autres subventions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- à l'unanimité décide la réalisation du trottoir rue Laurent Lainé sur l'année 2018.
- à l'unanimité porte son choix sur le bureau d'étude **VRD PARTENAIRE**, autorise le maire à signer le devis présenté,
- à 6 voix pour, décide l'implantation de ce trottoir côté droit direction Branscourt. 3 membres se sont abstenus et un membre a voté pour l'implantation côté gauche direction Branscourt.
- à l'unanimité décide de déposer une demande de DETR et autres subventions, et charge le maire à procéder à ces demandes.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 22 décembre 2017
Le Maire,
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte-tenu de son envoi à la Sous-préfecture de Reims
le 4 janvier 2018 et de sa publication le 4 janvier 2018